

AUTISME DE L'ADMINISTRATION ET POURSUITE DES COUPES SOMBRES

Cher(e)s adhérent(e)s, cher(e)s collègues,

Le 5 avril 2012 se déroulait une réunion relative à la PFR des A et B administratifs réunissant l'administration (DRH) et l'ensemble des organisations syndicales.

Cette réunion plénière faisait suite à de récentes bilatérales entre la DRH et chacune des organisations syndicales.

Si l'administration estime le bilan de la PFR 2011 globalement satisfaisant, cet avis est loin d'être partagé par l'UNSA.

Ainsi, s'agissant de la PFR des B administratifs, UPSAE a fait état, chiffres à l'appui, d'un ensemble de dysfonctionnements liés à l'application de ce dispositif.

En premier lieu, elle s'est étonnée de constater que **l'enveloppe indemnitaire des B** (mais c'est également le cas pour les A) **avait été consommée à 98%**; elle entend donc que la différence soit réaffectée à l'enveloppe 2012.

Par ailleurs, **le bilan fait apparaître de fortes disparités:**

- **selon les régions** où la moyenne de la part Fonction (F) varie de 3,60 à 3,41. Ces écarts ont eu pour conséquence des ajustements de la part Résultats (R) à la baisse ou à la hausse selon la moyenne de la part F. Certains agents ont ainsi pâti de ces ajustements et la part R n'a pas toujours reflété les comptes-rendus d'entretiens professionnels. De plus, l'administration a parfois tiré parti de mobilités, promotions durant les années 2010 ou 2011, retours de congés maternité ou parentaux pour respecter les enveloppes;

- **entre les services**, UPSAE constate une moyenne plus forte de la part F dans les services autres que les DREAL et les DDI : les CETE, DIR, CVRH... Ce constat apporte une vision faussée des moyennes à l'intérieur de chaque zone de gouvernance où l'harmonisation n'est pas toujours réalisée;

- **entre administration centrale (AC) et service déconcentrés (SD)**, les écarts constatés entre les mini et les maxi des dotations individuelles varient de 6100 à 6700€ en AC selon les grades et plutôt de l'ordre de 2000€ en SD. Une telle différence ne se justifie pas selon UPSAE d'autant qu'elle a eu pour effet de ne pas faire bénéficier certains agents du rattrapage de 500€ promis pour atteindre le niveau de prime moyen du MAAPRAT;

- **entre les futurs corps fusionnés de catégorie B** au sein de la filière administrative et de contrôle. UPSAE a ainsi demandé comment la DRH pouvait justifier que les SA aient eu la moyenne de cotation la plus faible par rapport aux CTT et aux CAM. Aucune réponse ne lui a été apportée.

UPSAE a dénoncé le non-respect de la PFR qui se voulait être un outil de reconnaissance des responsabilités exercées alors que la note de gestion s'est limitée à des libellés de poste et leur place dans l'organigramme pour décider de la cotation de la part Fonction. Cette 1ère année d'application de la PFR s'est traduite en 2011 par une différenciation de la cotation de la part F à postes identiques, d'un service déconcentré à un autre ou entre administration centrale et services déconcentrés.

Ainsi, 55% des SAE en services déconcentrés ont vu leur part Fonction s'établir au minimum (68% en administration centrale), l'application de la part F à 3,7 ou 3,8 n'étant appliquée que de manière tout à fait marginale.

L'ensemble de ces constats a conduit des SA à engager des recours gracieux, devant la CAP ou devant le TA. Les seconds, de l'ordre d'une quarantaine selon la DRH, seront examinés au fur et à mesure de leur instruction par la DRH et les premiers dès la prochaine CAP (fin mai 2012).

Permanences

Rémy RONVEL
 Secrétaire national
 PASTEL – DDT 87
 22, rue des pénitents blancs
 87032 Limoges cedex
 remy.ronvel@i-carre.net
 tel : 05 55 12 94 73

Marie Christine DUVAL
 Secrétaire nationale adj.
 membre de la CAP nationale
 tel : 02 35 68 92 38
 @developpement-durable.gouv.fr

Membres du bureau
Françoise PICAUT
 membre de la CAP nationale
 @hautes-pyrenees.gouv.fr
 tel : 05 62 51 41 26

Laurence POTIER
 trésorière
 @developpement-durable.gouv.fr
 tel : 02 99 33 42 83

Alexia CURCI
 membre de la CAP nationale
 trésorière adj.
 @developpement-durable.gouv.fr
 Tel : 02 99 33 44 95

Pascal MOUSSU
 @developpement-durable.gouv.fr
 tel : 05 62 14 39 15

Marie-Hélène REJNERI
 membre de la CAP nationale
 @developpement-durable.gouv.fr
 Tel : 04 76 63 78 98

Didier SCHIELE
 @developpement-durable.gouv.fr
 Tel : 02 36 17 42 40

Luc BODINATE
 @developpement-durable.gouv.fr
 Tel : 01 40 81 69 46

Agenda 2012

CAP
 30 mai 2012 (mutations)

CTM
 13 avril 2012
 Avec examen du projet de décret fusion des Badm.

INFOS

F

L

A

S

H

S

P

E

C

I

A

L

UPSAE a, de plus, demandé la **réactivation du Comité de domaines «Ressources Humaines»** afin de faire reconnaître l'expertise des agents concernés. En effet, la note de gestion y fait référence sans qu'aucun agent de la catégorie B ne puisse actuellement y prétendre.

Enfin, **UPSAE** a réclamé, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales, **une totale transparence des postes à la mobilité** avec un affichage de la part Fonction sur les fiches de postes, ce que certains services appliquent d'ores et déjà.

Or, c'est une fin de non-recevoir qu'a opposé la DRH sur ce dernier point alors qu'il paraissait acquis lors de la dernière CAP des SAE. Ce qui en dit long sur la qualité d'écoute de l'administration face à des demandes toutes légitimes.

Reste maintenant à vérifier que les représentants du personnel seront effectivement associés à la rédaction de la note de gestion PFR 2012, ce qu'**UPSAE** a réclamé, dans un contexte où le dialogue entre la DRH et les organisations syndicales est feint et où **les évolutions pour 2012** sont d'ores et déjà cadrées, sans aucune marge de négociation à savoir :

- progression de la part F de 0,3 en SD et 0,2 en AC portant le gain individuel annuel, selon les grades, de l'ordre de 330 à 370€ en AC et plutôt 405 à 465€ en SD. Cette augmentation de la part Fonction est déjà appliquée depuis le 1^{er} janvier sur les fiches de salaire;
- légère augmentation de la moyenne de la part R dont il résulterait un gain annuel moyen par agent d'environ 50 à 60€ en AC et 80 à 90€ en SD !!! Autant dire une misère qui ne laissera aucune marge de manœuvre pour corriger les errements de l'année 2011!;
- affirmation du rôle du DREAL dans la mise en cohérence des coefficients de Fonction;
- majoration de la surcote en Ile de France de 0,5 à 0,6;
- proposition d'une grille commune pour les CPCM en liaison avec le MAAPRAT.

UPSAE ne peut se satisfaire ni de ces maigres évolutions, ni du mépris que la DRH continue à afficher vis à vis des agents et particulièrement les SAE; **UPSAE** a constaté beaucoup de perte de temps en palabres lors de cette plénière, face à une administration de plus en plus autiste qui n'a qu'une vision globale, privilégiant les notions d'ETP et économie au détriment des compétences et du facteur humain!!!

**Face à ce qui se dessine pour les SAE,
tant en termes de PFR que de futur statut après la fusion,
il faudra indéniablement que les SAE ou ex-SAE
se mobilisent en nombre pour exiger la fin du mépris dont ils souffrent.**

C'est en se mobilisant que, dans le début des années 1990, les SAE ont pu obtenir le complément d'aménagement indemnitaire (CAI) alors qu'ils étaient les seuls au sein de la filière administrative à ne pas en bénéficier.

N'HÉSITEZ PAS À DIFFUSER TRÈS LARGEMENT CE MESSAGE AUTOUR DE VOUS AUPRÈS DES SAE !

UPSAE, ce sont également 2 permanents à votre entière disposition pour vous informer et vous conseiller :

Rémy RONVEL
Secrétaire National UNSA DD / **UPSAE**
Tel: 05 55 12 94 73
courriel: remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire Nationale adjointe UNSA DD / **UPSAE**
Tel: 02 35 68 92 38
courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr

Liens vers le site d'**UPSAE** où toutes les informations (flash, C/R CAP, Profession de foi, etc.) sont accessibles – cliquer sur le bouton



Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et **UPSAE n'augmente toujours pas ses cotisations annuelles en 2012 !**

BULLETIN d'ADHESION 2012

NOM : PRENOM : GRADE :

Fonction :

Service :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : FAX :

E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse :

Immeuble PASTEL – DDT 87 à l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL-UNSA
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 30 € pour une première adhésion
ou de 48 € pour un renouvellement au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA - UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi, le secrétaire national Rémy RONVEL
par courriel à l'adresse suivante : remy.ronvel@i-carre.net



REDUCTION D'IMPOTS

Cher adhérent,

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.

En revanche, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels, elle est à comptabiliser avec le montant des frais réels.

Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?

Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.

**En cotisant: 30 ou 48 €
vous n'aurez donc dépensé que 11 ou 16 €**

Syndicalement,

références :

article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)